

Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre 2020
Salle du conseil de la mairie de Sault-Brenaz

Représentants de la municipalité Maire et commission scolaire	Délégué de l'Education Nationale (DDEN)	Equipe enseignante	Parents délégués
M. Alonzo	M. Ponçin	Mme Chevallier (directrice)	Mme Durafour
Mme Rossi		M. Peillon	Mme Grimaldi
Mme Debray		Mme Muller	Mme Negadi
M. Bergeal		Mme Celle	Mme Pêtre
		Mme Delacroix (excusée)	Mme Macri

1. **Sujet(s) proposé(s) par l'équipe enseignante :**

1.1. **Effectif des élèves ; présentation de l'équipe enseignante élargie (enseignants, ATSEM, AESH)**

• **Equipe enseignante :**

Arrivées/départs :

Deux nouveaux enseignants nommés à titre définitif : Mme Muller (enseignante des GS CP) et M. Peillon (enseignant des CE2 CM1 CM2).

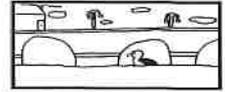
Mme Carrere et Mme Baule ont quitté l'école.

Mme Delacroix assure la décharge de direction de Mme Chevallier les mardis et elle complète le poste de Mme Muller les vendredis.

- **ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :** Mme Yolande Bloise assure le poste d'ATSEM dans la classe des PS-MS.
- **AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) :** Mme Natacha Aberkane est affectée sur Sault-Brenaz pour 24 heures par semaine, pour épauler 3 enfants en situation de handicap ayant une notification MDPH.

		Total élève classe	effectif par niveau
Mme Celle	PS		11
	MS	19	8
Mme Muller	GS		9
	CP	15	6
Mme Chevallier	CE1		13
	CE2	20	7
M. Peillon	CE2		5
	CM1		8
	CM2	21	8

effectif par niveau total école	
PS	11
MS	8
GS	9
CP	6
CE1	13
CE2	12
CM1	8
CM2	8
Total général	75



1.2. Rythmes scolaires et TAPE (activité péri-éducatives) :

Comme l'an passé, la municipalité propose des activités TAPE les mercredis matins, de 8h45 à 11h45. L'équipe d'encadrement se compose de 2 adultes, rémunérées par la commune : Mme Yolande Bloise et Mme Joëlle Filippone. Le fonctionnement reste identique. Cette année, les papiers d'inscription sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Ces activités sont payantes, à raison de 2 € par mercredi et par enfant.

1.3. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire :

Conformément aux articles du code de l'éducation D.521-10 et suivants, la décision d'organisation de la semaine scolaire (rythmes et horaires) ne peut porter sur une période supérieure à 3 ans. Cette période arrivant à échéance cette année, nous devons donc à nouveau soumettre au vote l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants :

lundi – mardi - jeudi – vendredi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30.

Le conseil municipal a voté favorablement pour le maintien de l'organisation mentionnée ci-dessus.

Le conseil vote en faveur du maintien de l'organisation actuelle à l'unanimité.

1.4. Organisation des décloisonnements :

- Décloisonnement GS/CP avec Mme Celle :

Sur la période 1 : les CP sont pris en charge les lundis pour la reconnaissance des différentes écritures. Les GS y vont les mardis et les vendredis pour un travail en phonologie.

Sur la période 2 : les CP sont pris en charge les lundis pour un travail de renforcement des apprentissages. Les GS y vont les mardis et les vendredis pour un travail en phonologie.

- Activités sportives : Les activités de natation sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les enfants, ont toutefois pu participer à 5 séances selon l'organisation suivante : Mme Chevallier et Mme Muller prennent la responsabilité des GS CP CE1 et CM2 à la piscine.
M. Peillon accueille les CE2 et CM1 pour des séances d'EPS sur cette plage horaire.

1.5. Projets/activités particulières déjà réalisés et prévus (classes et école) :

Il est à noter que les projets et activités réalisés cette année sont impactés par la situation sanitaire qui impacte à la fois l'école et le sou. Les projets abordés ci-après sont envisagés mais leur financement doit être confirmé par le sou des écoles de Sault-Brénaz. Nous envisageons :

- Pour les classes de la maternelle au CP, un spectacle de Planète Mômes proposé si possible aux enfants avant Noël : Les arts et les couleurs
- Pour les CM1-CM2, un projet « voile » financé par le « Sou des écoles » (financement important : environ 1 200 €).

D'autres projets pourront être proposés au cours de l'année, selon les financements et en lien avec les thématiques des classes.



1.6. Conditions sanitaires :

Nous demandons aux parents de continuer à veiller au lavage des mains de leurs enfants au retour de classe. Par ailleurs nous rappelons que les symptômes suivants sont des symptômes évocateurs du COVID et vous demandons de garder votre enfant à la maison dans le cas où ceux-ci apparaîtraient :

- la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- la toux sèche ;
- des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, une diarrhée ;
- des difficultés respiratoires.

Le nez qui coule ne fait pas partie de cette liste.

En cas de cas de COVID confirmé ou si vous ou votre enfant avez été en contact avec une personne ayant été testée positivement, vous pouvez vous référer au courrier du recteur joint au procès verbal : il précise la marche à suivre selon les cas (cas confirmé ou cas contact à risque)

1.7. Validation du règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur n'a pas été modifié. L'ensemble des participants au conseil d'école votent pour la reconduction de ce règlement.

1.8. Travaux :

Pour permettre une mise aux normes des bâtiment municipaux et notamment de son accessibilité, des travaux sont entrepris et impacteront les bâtiments de l'école attenants. Au cours des vacances d'automne, la classe de M. Peillon sera condamnée et déménagée dans un algeco placé dans la cour de l'école maternelle.

La cour de récréation côté élémentaire sera également condamnée, tous les enfants devront prendre leur récréation dans la cour des maternelles. Du coup, un roulement sera mis en place pour permettre à tous les élèves de prendre leur récréation (maternelle + CP ; CE + CM).

Les élèves de la classe de GS/CP et les CE1/CE2 seront accueillis dans leur classe les après-midis. Pour les PS/ MS, l'accueil reste inchangé.

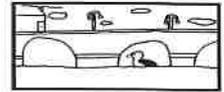
2. Sujet(s) soumis(s) par les délégués de parents d'élèves

2.1. Certains enfants ont peur d'aller aux toilettes car il n'y a pas de lumière.

L'absence de lumière dans les toilettes a été de courte durée (une journée). Cela est lié à la réalisation des travaux au sein de l'école. Le nécessaire a été fait rapidement par la mairie pour rétablir le courant. Avec les travaux, il est évident que nous allons devoir faire face à des situations imprévues. L'équipe enseignante et la mairie travaillent en étroite collaboration pour limiter au maximum les désagréments parfois non prévisibles dus aux travaux.

2.2. En cas d'absence d'un enseignant, est-il possible de mettre en place un système d'informations par classe (SMS ou mails) pour informer les parents de l'absence de l'enseignant.

Les enseignants ont bien pris note de la demande, ils travailleront le sujet pour essayer de répondre au besoin de cette diffusion rapide, tout en ne perdant pas trop de temps de préparation de leur classe le matin même et en tenant compte des impératifs techniques. Nous rendrons réponses aux délégués de parents dès que possible.



2.3. En cas de reconfinement, quel est le cadre prévu pour le distanciel ?

En cas de reconfinement total, un enseignement à distance sera mis en place selon les modalités définies par chaque enseignant. Il est précisé qu'aucun travail en distanciel ne sera géré par un(e) enseignante si un enfant venait à ne pas être présent à l'école, y compris sur une longue période. Venir chercher les devoirs à l'école reste la seule solution pour qu'il ne prenne pas trop de retard.

2.4. Problème de « lavage de mains » des enfants :

Problème : « Les enfants vont se laver les mains dès leur arrivée ce qui est bien mais ils reviennent avec les manteaux mouillés car ils ne peuvent relever les manches. Tous les enfants ne se lavent pas soigneusement les mains.

Ainsi serait-il possible d'avoir du gel hydro alcoolique à l'entrée qui éviterait de se mouiller tout en gardant la possibilité d'avoir un lavage au savon pour ceux qui ne désirent pas que leur enfant utilise du gel ? »

Réponse de l'équipe enseignante : le protocole prévoit que les enfants se lavent les mains à minima 8 fois par jour et notre infirmière scolaire nous a indiqué que l'utilisation du gel hydroalcoolique est déconseillée pour les enfants. Après discussion en équipe, il semble que la solution proposée soit difficile à mettre en œuvre : en effet, si certains enfants se mettent du gel et d'autres non, il devient difficile pour l'équipe enseignante de savoir qui doit se laver les mains et qui ne le doit pas. Pour éviter les situations de confusion, nous remercions donc les familles d'apprendre à leurs enfants à remonter les manches (voire de leur remonter pour les plus petits en arrivant devant le portail).

2.5. Absence de Mme Chevallier

Une question concernant l'absence de Mme Chevallier et le travail effectué par les enfants de la classe a été soumise : elle ne peut toutefois être traitée en conseil d'école mais doit être abordée avec l'enseignante remplaçante.

3. Sujet(s) soumis(s) par la municipalité :

Pas de sujets transmis par la municipalité.

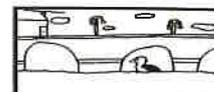
Secrétaire de séance et Directrice d'école

Mme Muller (par délégation de Mme Chevallier)

M. le Maire

M. Alonzo

(Une photocopie de ce compte-rendu sera remise à chaque parent qui le souhaite. Pour ce faire, s'adresser à la directrice).



Travaux prévus :

A demander à la mairie :

- des barrières et l'endroit où on peut les placer
- calendrier des travaux (début/fin, impact sur école et son organisation)

- Vigilance particulières :

- que les chefs de travaux préviennent en cas de coupure d'électricité, d'eau etc... - Dans la mesure du possible : à faire hors présence des enfants

- qu'on évite au maximum les travaux d'effondrement, de casse pendant les horaires d'enseignement (concentration, fatigue des enfants...) A planifier de préférence sur les mercredis, sur les temps de pause...etc